



SEM Laval Mayenne Aménagements

Siège social : Mairie de Laval – 2, place du 11 novembre à Laval (53000)

Siège administratif : 17, rue de Franche Comté à Laval (53000)

RCS Laval : 555 650 308

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS (SEM LMA)

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Conformément aux dispositions des articles L1524-5 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions du décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Le présent document constitue le rapport du mandataire pour l'exercice 2022.

En application des dispositions du décret précité, certaines adaptations sont apportées au sein du document pour la présentation des données protégées par le secret des affaires en application de l'article L151-1 du code de commerce.

Les informations demandées au titre des 1° à 14° du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code.

Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée.

Enfin, les documents suivants sont annexés au présent rapport pour apprécier l'activité de la société au cours de l'exercice 2022 :

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2022
- Plan stratégique de LMA

PREMIÈRE PARTIE
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La partie 1 du document doit comprendre :

- Une présentation de la société d'économie mixte rappelant son historique, son objet social, ses domaines d'activité, l'adresse de son siège social, le nombre de ses salariés, la répartition de son capital, l'organisation de sa gouvernance, les noms du président, du directeur général et des administrateurs, en identifiant ceux qui représentent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire, **les principales activités et opérations de l'année écoulée en identifiant celles qui concernent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et ses perspectives de développement.**

CONSTITUTION - OBJET SOCIAL - ACTIVITÉS

La société a été constituée le 1^{er} janvier 1956.

La Société a pour objet :

- de procéder à l'étude et à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de gestion dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de l'habitat ainsi que du maintien, de l'extension ou de l'accueil d'activités économiques,
- de procéder à l'étude, à l'acquisition et à la construction, dans le cadre défini précédemment :
 - a. d'immeubles à usage de bureaux et/ou commerces,
 - b. de locaux industriels,
 - c. d'équipements collectifs (emplacements de stationnement des véhicules,...),la location ou la vente de ces immeubles, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des immeubles construits.
- de procéder à l'étude et à la construction d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation ainsi que la construction et l'aménagement des équipements d'accompagnements, la location ou la vente de ces immeubles, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des immeubles construits.
- Procéder aux études et à la construction d'équipements publics pour le compte de toute personne publique ou gestionnaire de service public,
- de procéder à l'étude, à l'acquisition et/ou à la construction, d'équipement mobilier ou immobilier de loisirs, de tourisme, et/ou d'équipements sportifs, la location et/ou la vente de ces immeubles, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens de ces biens,
- de procéder à l'étude et à la construction ou l'aménagement sur tous terrains d'équipements publics ou privés complémentaires des activités visées au 1°, 2° et 3° ci-dessus,

L'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des ouvrages et équipements réalisés.

- de procéder aux études et à la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme.

L'activité de la société est concentrée autour de deux activités :

- La construction et, le cas échéant, la gestion d'ensemble immobiliers industriels, tertiaires, commerciaux ou artisanaux pour le compte de personnes publiques ou privées.
- La réalisation d'opérations d'aménagement pour le compte de personnes publiques ou privées.

L'ACTIONNARIAT

La composition du capital de la société au 31 décembre 2022, est la suivante :

Collectivités	Nbre actions	en Euro	%	Banques	Nbre actions	en Euro	%
Laval Agglomération	74.647	1.138.366,75	29,72	CDC	31 766	484 431,50	12,65
Ville de Laval	51.147	779.991,75	20,37	CEBPL	6 274	95 678,50	2,50
Département de la Mayenne	51.147	779.991,75	20,37	CM	5 805	88 526,25	2,31
Région des Pays de la Loire	11.764	179.401,00	4,68	CA	4 655	86 238 ,75	2,25
Communauté de communes des Avals	2.941	44.850,25	1,17				
Communauté de communes des Coëvrons	2.941	44.850,25	1,17				
Communauté de communes du Pays de Craon	2.941	44.850,25	1,17				
Mayenne Communauté	2.941	44.850,25	1,17				
Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez	1.176	17.934,00	0,47				
Total collectivités	201.645	3.075.086,25	80,29	Total banques	49.500	754.875,00	19,71
Total banques	49.500	754 875,00	19,71				
TOTAL CAPITAL SOCIAL	251.145	3.829.961,25	100,00				

Le personnel de la société ne détient aucune action du capital social.

La société n'a pas fait l'objet d'aucun mouvement de capital durant l'exercice 2022.

GOUVERNANCE - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2022, la composition du conseil d'administration était la suivante :

- LAVAL AGGLOMERATION : 6 représentants
 - Monsieur Jérôme ALLAIRE
 - Monsieur Geoffrey BEGON
 - Monsieur François BERROU
 - Madame Nicole BOUILLON
 - Madame Christine DUBOIS
 - Monsieur Patrice MORIN
- VILLE DE LAVAL : 4 représentants
 - Monsieur Antoine CAPLAN – Président
 - Monsieur Vincent D'AGOSTINO
 - Monsieur Bruno BERTIER
 - Monsieur Georges POIRIER

- CDI : Madame Pauline Le BER a été recrutée en tant que Chargée d'opérations à compter du 23 novembre 2020.
- Apprentissage : Madame Alizéa DAVILLÉ, recrutée en tant que Gestionnaire de Patrimoine pour la période du 13 septembre 2022 au 23 juin 2023.
- Apprentissage puis CDI : Madame Laurina TROTTIER, recrutée en tant que Chargée d'Opérations à compter du 01/07/2022 (à la fin de son contrat d'apprentissage).
- CDI : Madame Jeanne LE BOUDEC a été recrutée en tant que Chargée d'opérations à compter du 29 août 2022.

En ce qui concerne les fonctions dites support « comptabilité, finances, ressources humaines, assistance de direction, juridique,... », la SEM LMA est membre du GIE Laval Mayenne Aménagements.

Le personnel du GIE LMA est le suivant :

- Monsieur Johann SIMON au poste de Secrétaire Général en CDI depuis le 01.06.2016
- Madame Magalie BLIN au poste d'Assistance De Direction en CDI depuis le 01.02.2005
- Madame Anne-Laure TREVISAN au poste d'Assistante Opérationnelle, en CDI depuis le 01.01.2021
- Madame Corinne TRIOLET-LANDELLE au poste de Comptable en CDI depuis le 01.02.2001
- Madame Laurine LEMAITRE au poste de Chargée d'Opérations en Contrat d'Apprentissage depuis le 12.09.2022

Madame Fabienne VANNIER a également été recrutée en tant qu'assistante comptable via le groupement d'employeur May'Age par contrat à durée déterminée en date du février 2022 (0,4 ETP).

Le montant de la participation de la SEM LMA au groupement pour l'exercice 2022 est de 215 434,84 € HT.

LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Le siège social de la société est situé en Mairie de Laval, au 2, place du 11 novembre à Laval.

Les locaux administratifs de la société sont situés au 17, rue de Franche Comté à Laval (53000).

Dans le cadre d'un projet de création de Maison des Entreprises porté par la Région des Pays de la Loire visant à regrouper les services de la Région situés à Laval, la CCI de la Mayenne, la SEM Régionale Solutions & Co et Laval Économie, la SEM LMA a acquis par vente en l'état futur d'achèvement en date du 30 novembre 2022 un plateau de bureau situé au 22 place de la Gare à Laval (53000).

Le plateau de bureau a été acquis auprès du promoteur Duval Développement, pour un montant de 1.369.404 € TTC.

La livraison des bureaux aménagés est prévue pour le premier semestre de l'exercice 2025.

DEUXIÈME PARTIE
ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA SEM

La partie 2 du document doit comprendre :

- L'état des relations entre la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et la société d'économie mixte, listant les contrats, **apports en compte courant d'associés, garanties d'emprunt et aides octroyées au titre du développement économique ou tout autre concours financier**, et précisant pour chacun d'eux leur objet, leur montant et, le cas échéant, le secteur d'activité dont ils relèvent.

APPORTS EN COMPTE-COURANT D'ASSOCIÉS

Il n'y a actuellement aucune convention d'avance en compte-courant d'associé conclue entre un actionnaire et la SEM LMA.

Dans le cadre de la refonte du plan stratégique de la société, le volet financier réalisé par le cabinet SYNA n'a pas identifié de projet de compte-courant d'associé durant les exercices 2022 et 2023.

GARANTIE D'EMPRUNT

Dans le cadre de la réalisation des opérations de construction et d'aménagement confiées à la société, les garanties d'emprunt suivantes ont été accordées (aucune garantie d'emprunt n'a été accordée durant l'exercice 2022) :

Garant	Nombre d'emprunts	CRD garanti	% du crd total	Date d'échéance	Annuités garanties sur l'année
Laval Agglomération	19	5 042 397,66 €	27,94%	01/08/2039	1 086 593,81 €
CC du Pays de Mayenne	2	966 054,80 €	5,35%	25/12/2033	98 458,29 €
CC Villaines / Mont des Avaloirs	2	673 928,42 €	3,73%	05/10/2030	108 258,21 €
Communauté de communes des Coëvrons	1	304 055,17 €	1,68%	15/06/2032	33 205,19 €
Ville de Laval	4	106 962,19 €	0,59%	08/09/2040	15 094,40 €
Montsûrs	3	153 492,56 €	0,85%	05/03/2036	28 330,43 €
Saint-Germain-le-Fouilloux	3	74 090,56 €	0,41%	20/01/2026	33 054,92 €
Vaiges	3	135 328,68 €	0,75%	05/03/2036	25 315,64 €
		7 456 310,02	41,31%		

Produits garantis par Ville de Laval

Référence	Crd garanti	Quotité garantie	Date de fin
Ferry prêt complémentaire BPGO	66 871,93 €	50,00%	08/09/2040
Rue Massena CM	18 779,09 €	50,00%	05/08/2028
Rue Massena CA	16 002,41 €	50,00%	10/10/2028
Rue Massena CE	5 308,77 €	50,00%	25/11/2024

Produits garantis par Laval Agglomération

Référence	Crd garanti	Quotité garantie	Date de fin
Croix de Pierre CDC 1015707	563 909,02 €	100,00%	01/03/2034
Croix de Pierre CDC 1019140	977 882,06 €	100,00%	01/08/2039
Gruau extension CA2	5 143,41 €	50,00%	10/09/2023
Gruau extension CM2	6 896,35 €	50,00%	05/08/2023
La Belle Ouvrage CE	526 172,79 €	100,00%	31/10/2035
Mann Hummel CM	371 320,64 €	100,00%	05/08/2024
Mann Hummel OSEO	95 112,91 €	100,00%	31/05/2024
Mann Hummel OSEO2	277 029,56 €	100,00%	31/05/2024

Murat Aménagement CE2	116 977,16 €	80,00%	25/09/2034
Murat Aménagement CM2	139 635,91 €	80,00%	05/10/2034
Murat CA	84 656,68 €	80,00%	10/09/2028
Murat CE	28 285,06 €	80,00%	25/11/2024
Murat CM	100 055,36 €	80,00%	05/09/2028
Murat Parking CC	9 774,76 €	80,00%	11/04/2024
Pommaeries CA	555 984,60 €	50,00%	20/10/2036
Pommaeries CDC	533 129,88 €	50,00%	01/12/2034
St Méline SG	623 346,95 €	80,00%	24/09/2034
ZI Le Millenium CA	8 869,86 €	50,00%	10/10/2023
ZI Le Millenium CM	18 214,72 €	50,00%	05/02/2024

Produits garantis par CC du Pays de Mayenne

Référence	Crd garanti	Quotité garantie	Date de fin
Msp Mayenne CM	408 520,03 €	50,00%	25/12/2033
Msp Mayenne CC	557 534,77 €	50,00%	01/08/2033

Produits garantis par CC Villaines / Mont des Avaloirs

Référence	Crd garanti	Quotité garantie	Date de fin
Saglam CM	180 540,73 €	44,00%	05/10/2030
Saglam CE	493 387,68 €	44,00%	10/05/2030

Produits garantis par Communauté de communes des Coëvrons

Référence	Crd garanti	Quotité garantie	Date de fin
Evron CE	304 055,17 €	50,00%	15/06/2032

Produits garantis par Montsûrs

Référence	Crd garanti	Quotité garantie	Date de fin
Gendarmerie Montsurs CA	61 669,00 €	50,00%	20/06/2030
Gendarmerie Montsurs CE	27 344,59 €	50,00%	25/07/2025
Gendarmerie Montsurs CM	64 478,97 €	50,00%	05/03/2036

Produits garantis par Saint-Germain-le-Fouilloux

Référence	Crd garanti	Quotité garantie	Date de fin
St Germain le Fouilloux CA	29 491,04 €	50,00%	20/01/2026
St Germain le Fouilloux CE	19 926,50 €	50,00%	25/02/2025
St Germain le Fouilloux CM	24 673,03 €	50,00%	05/06/2025

Produits garantis par Vaiges

Référence	Crd garanti	Quotité garantie	Date de fin
Gendarmerie Vaiges CE	21 157,84 €	50,00%	25/06/2025
Gendarmerie Vaiges CA	55 564,75 €	50,00%	20/05/2030
Gendarmerie Vaiges CM	58 606,09 €	50,00%	05/03/2036

CONTRATS

Les projets, **dont les conventions sont en cours d'exécution**, confiés par les actionnaires publics de la SEM Laval Mayenne Aménagements sont soit :

- Des concessions de travaux ou d'aménagement,
- Des mandats de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ces opérations font l'objet de comptes-rendus techniques et financiers aux collectivités et groupements actionnaires concernés, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme ou du code de la commande publique.

Les informations détaillées relatives à la mise en œuvre de ces contrats figurent dans ces comptes-rendus.

En détails, la SEM Laval Mayenne Aménagements est titulaire des contrats suivants avec ses actionnaires publics :

- Ville de Laval :
 - Concession d'aménagement conclue le 11 juillet 2002 avec la Ville de Laval : opération de construction d'un parc de stationnement en centre-ville, rue Haute-Chiffolière à Laval,
 - Concession de travaux conclue le 28 avril 2017 avec la Ville de Laval : opération pour la construction et l'exploitation d'une maison de santé pluriprofessionnelle en Centre-Ville de Laval.
- Laval Agglomération :
 - Convention Publique d'Aménagement conclue le 30 juin 2003 avec Laval Agglomération : opération d'aménagement et de construction sur la zone des Bozées à Laval, d'un ensemble commercial et tertiaire avec création de 150 places de stationnement ; le centre commercial a été vendu et le centre d'appel est loué à la société Téléperformances,
 - Concession d'aménagement conclue le 2 juin 2008 avec Laval Agglomération : opération d'aménagement d'un centre d'appels dans l'ancien centre commercial de Murat à Laval (locataires Bagage France Luxe & UCO),
 - Concession d'aménagement conclue le 9 juillet 2009 avec Laval Agglomération : opération de restructuration et d'aménagement d'un bâtiment en centre d'appels sur 2 niveaux sur la zone de St Melaine à Laval (locataire unique : CORIOLIS),
 - Concession de travaux signée le 30 août 2012 avec Laval Agglomération : opération de construction d'un hôtel d'entreprises innovantes sur le quartier des Pommeraies à Laval.
 - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du conservatoire à rayonnement départemental (Le Quarante). La convention a été signée le 4 juillet 2018.

La rémunération de la société est fixée à la somme de 39.500 € HT.

La convention s'est achevée en 2022 après réception des travaux par Laval Agglomération.

- Communauté de communes du Mont des Avaloirs : sans objet
- Mayenne Communauté :
 - Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un pôle culture et jeunesse intercommunal à Lassay-les-Châteaux : la convention a été conclue le 8 décembre 2021, après procédure de mise en concurrence.

La rémunération de la société est fixée à la somme de 129.460,00 € HT.

- Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez : sans objet
- Communauté de communes du Pays de Craon : sans objet
- Communauté de communes des Coëvrons :
 - Concession de travaux conclue le 30 octobre 2015 avec la Communauté de Communes des Coëvrons ; opération de réhabilitation et de gestion d'un pôle artisanal à Evron.
- Département de la Mayenne : sans objet
- Région des Pays de la Loire : sans objet

AIDE AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La SEM LMA n'a bénéficié d'aucune aide au titre du développement économique durant l'exercice 2022.

AUTRES CONCOURS FINANCIERS

Une convention d'avance de trésorerie a été signée par LAVAL AGGLOMERATION et la SEM LMA en date du 24/07/2015, conformément à la convention publique d'aménagement des Bozées. La SEM doit encore rembourser 161 K€ entre 2022 et 2024 selon un échéancier prévu au contrat.

La SEM LMA a perçu une avance remboursable de 43K€ de la part de la Ville dans le cadre de la concession de travaux de la MSP FERRY. Cette somme sera remboursée au plus tard le 31 décembre 2033.

La SEM LMA perçoit chaque année 42.500 € de la part de Laval Agglomération ; il s'agit d'une subvention d'équilibre afin de réduire le déficit d'exploitation.

DIVIDENDES

L'assemblée générale des actionnaires n'a pas souhaité distribuer de dividendes au cours des trois exercices précédents de la société.

TROISIÈME PARTIE

MODIFICATIONS STATUTAIRES ET ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Les parties 3 et 4 du document doivent comprendre :

- Les modifications des statuts effectuées dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années.
- Les évolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années.

La SEM Laval Mayenne Aménagements n'a fait l'objet d'aucune évolution statutaire ou de son actionnariat durant l'exercice 2022.

Au cours des cinq dernières années, les statuts de la société ont été modifiés à deux reprises, selon les modalités suivantes :

- ❖ par décision de l'assemblée générale en date du 9 novembre 2018, les statuts de la société ont été modifiés afin de permettre la réalisation de la procédure d'augmentation du capital de la société, lequel est passé de 3.094.850,25 € à la somme de 3.829.961,25 €.

Cette augmentation du capital reposait sur les éléments essentiels suivants :

- Souscription de 23.500 actions par Laval Agglomération d'une valeur nominale de 15,25 €,
- Souscription de 11.764 actions par la Région des Pays de la Loire d'une valeur nominale de 15,25 €,
Une prime d'émission était également valorisée pour un montant de 1,75 € par action.
- Souscription de 2.941 actions par la Communauté de communes du Mont des avaloirs d'une valeur nominale de 15,25 €.
Une prime d'émission était également valorisée pour un montant de 1,75 € par action.
- Souscription de 2.941 actions par Mayenne Communauté d'une valeur nominale de 15,25 €.
Une prime d'émission était également valorisée pour un montant de 1,75 € par action.
- Souscription de 2.941 actions par la communauté de communes des Coëvrons d'une valeur nominale de 15,25 €.
Une prime d'émission était également valorisée pour un montant de 1,75 € par action.
- Souscription de 2.941 actions par la communauté de communes du Pays de Craon d'une valeur nominale de 15,25 €.
Une prime d'émission était également valorisée pour un montant de 1,75 € par action
- Souscription de 1.176 actions par la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez d'une valeur nominale de 15,25 €.

Une prime d'émission était également valorisée pour un montant de 1,75 € par action.

Les statuts ont été modifiés pour permettre l'accueil des nouveaux actionnaires, et notamment :

- Adaptation de l'objet social,
- Adaptation de la répartition du capital,
- Création d'un article spécifique pour accueillir des censeurs au sein du conseil d'administration,
- Création d'un article spécifique pour la constitution d'une assemblée spéciale pour les actionnaires ne disposant d'une participation leur permettant de disposer d'une représentation directe au conseil d'administration.

Plusieurs adaptations ont également été apportées aux statuts afin de corriger certaines erreurs matérielles

- ❖ par décision de l'assemblée générale en date du 28 juin 2019 afin de prendre la composition du conseil d'administration après démission de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un de ses deux postes d'administrateur.

Le poste d'administrateur libéré a été confié par l'assemblée générale au Crédit Mutuel.

QUATRIÈME PARTIE PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ

La partie 5 du document doit comprendre :

- L'état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société d'économie mixte au conseil d'administration ou de surveillance de cette société.

La SEM Laval Mayenne Aménagements détient deux participations directes au sein de sociétés et d'un groupement d'intérêt économique :

❖ **GIE Laval Mayenne Aménagements**

- Objet et motif de la prise de participation – Domaine d'activité

Le GIE Laval Mayenne Aménagements a été constitué par la SEM Laval Mayenne Aménagements et la SPL Laval Mayenne Aménagements afin de regrouper les fonctions dites « support » nécessaire au fonctionnement de l'activité de ces sociétés.

De ce fait, le GIE LMA assure l'ensemble des missions de type comptabilité, finances, ressources humaines, juridique, gestion administrative, communication ou encore d'assistance de direction.

- Répartition du capital

Le GIE Laval Mayenne Aménagements a été constitué sans capital.

Les coûts de fonctionnement du groupement sont répartis annuellement entre ses membres, le résultat de celui-ci étant neutralisé.

- Représentation de la société au sein du GIE LMA

La SEM LMA est représentée au sein du GIE LMA par Monsieur Jean-Marc BESNIER, en qualité de Directeur Général.

❖ **SAS Le Saphir 7 Fontaines**

- Objet et motif de la prise de participation – Domaine d'activité

La société a pour mission de détenir, exploiter, valoriser et plus généralement, conduire toutes les opérations commerciales industrielles, mobilières et financières concourant à l'exercice de ces missions de l'ensemble immobilier situé 83, rue Emile Brault à Laval (53000).

Cet ensemble immobilier a été réalisé dans le cadre d'une opération de construction portant sur la création d'un outil industriel dédié à l'entreprise Thalès.

➤ Répartition du capital

La SEM LMA est actionnaire de la SAS Le Saphir 7 Fontaines, créée en 2013. La répartition du capital de la société est la suivante :

SAS IMMEUBLES POUR L'ELECTRONIQUE	720 000 €	72 000 actions	48 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	705 000 €	70 500 actions	47 %
LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS	75 000 €	7 500 actions	5 %
TOTAL	1 500 000 €	150 000 actions	100 %

➤ Apport en compte-courant d'associé

Pour la réalisation des premiers projets accompagnés par la société, les associés ont effectué les apports en compte-courant d'associé suivants :

- Caisse des Dépôts et Consignations : 254.800 euros,
- Thales Immobilier Groupe : 265.200 euros.

➤ Représentation de la société au sein de la filiale

La SEM LMA est représentée au sein de l'assemblée générale de société par M. Antoine CAPLAN, représentant de la Ville de Laval et Président du conseil d'administration.

➤ Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Le premier exercice de la société est en cours et n'a pas encore fait l'objet d'un premier arrêté des comptes.

CINQUIÈME PARTIE

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE - CONJONCTURE - ÉTAT DES RISQUES

La partie 6 du document doit comprendre :

- La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels la société d'économie mixte est confrontée, et le cas échéant leur traitement.

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE 2022

Conformément à son objet social, la SEM Laval Mayenne Aménagements a pour objectif de développer prioritairement ses activités de construction, de gestion et d'études au service du développement économique et de l'aménagement du territoire sous les formes juridiques spécifiques aux sociétés d'économie mixte : concessions d'aménagement et de travaux, mandats, opérations propres en bail à construction, SCI ou SAS et conventions d'étude d'aménagement.

Au cours de l'exercice, la société a poursuivi la réalisation des opérations de construction et d'aménagement. Elle s'est vu confier de nouvelles opérations confirmant le rôle qu'entendent lui voir jouer ses actionnaires et clients, notamment dans des missions d'appui (mandat ou AMO).

Opérations de construction ou études achevées en 2022 :

- Mission d'assistance auprès de la commune d'Aron (sélection équipe de maîtrise d'œuvre)
- AMO pour l'extension de la salle communale de Chalons-du-Maine

Opérations poursuivies en 2022 :

- AMO pour le Conservatoire à Laval
- Mandat pour la construction d'une gendarmerie à Evron et à Bais
- Mandat d'étude pour la ZAC gare à Evron
- Mandat d'études du site du Roullais à Mayenne
- AMO pour la réhabilitation d'une résidence autonomie à Mayenne
- Construction d'un bâtiment pour l'entreprise FONLUPT à Ballots
- Mandat pour l'extension de l'ESTACA à Changé
- Mandat pour l'extension de la salle communale et du restaurant scolaire de Sacé

Opérations ou études nouvelles en 2022 :

- Mission d'assistance auprès de la commune de L'Huisserie
- AMO pour la commune de Saint-Georges-Buttavent
- Mandat pour la réhabilitation du gymnase de Chailland
- Mandat pour la réalisation d'un cabinet médical à Champéon
- Mandat pour l'aménagement du pôle de loisir de la Guertière à Loiron-Ruillé
- Mandat la réalisation d'un pôle culturel à Lassay-les-Châteaux
- Mandat pour la réhabilitation d'une salle communale à Commer
- Mandat d'étude des ilots Saint-Simeon et Beausoleil à L'Huisserie
- Mandat d'étude du renouvellement urbain de l'ilot centre-bourg de Villiers-Charlemagne
- Mandat de réalisation du projet de tiers-lieu pour la SAS LEVEL

Activité de gestion locative

La SEM LMA a poursuivi son activité de gestion administrative, technique et financière de son patrimoine.

Les faits marquants de l'exercice 2022 :

- Développement des contacts auprès des Petites Villes de Demain (missions de conseil et d'AMO)
- Travaux d'entretien sur plusieurs bâtiments (MANN & HUMMEL, CAMSP, Gendarmeries de Vaiges et Montsûrs...),
- Poursuite de la gestion du sinistre du Pôle Emploi Ferrié,
- Intégration des données sur la plateforme OPERAT conformément au décret tertiaire
- Poursuite de la mise en place du plan de gestion patrimonial
- Poursuite des études de création d'une foncière de revitalisation commerciale

Perspectives

L'année 2022 a été marquée par la réalisation de propositions qui pourraient se traduire par la signature de nouveaux contrats ou par l'engagement de nouvelles opérations en 2023 : Montsûrs, La Chapelle-Anthenaise...

Compte tenu de l'évolution de l'environnement socio-économique et des politiques publiques, la SEM LMA a poursuivi en 2022 une actualisation de son plan d'évolution stratégique (PES).

Ce PES intégrera également les réflexions engagées en faveur de prise de participation dans des sociétés de portage (foncière, solutions&Co...).

RISQUES FINANCIERS ET JURIDIQUES

▪ Risques financiers

Les risques financiers de la société sont principalement liés aux difficultés financières que peuvent rencontrer les locataires de la SEM LMA. En effet, le chiffre d'affaires de la société étant principalement constitué des loyers, tout défaut de paiement, résiliation de bail, etc... est susceptible d'impacter la situation financière de la société.

▪ Risques juridiques

Les risques juridiques rencontrés par la SEM LMA sont principalement liés à la conduite des activités :

- Passation et exécution des contrats de la commande publique,
- Sécurité du personnel sur les chantiers,
- Réalisation des contrôles réglementaires au sein des immeubles.

Le GIE LMA a ainsi mis en place un service marchés depuis le 1^{er} avril 2021 afin d'assurer le suivi de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique.

La société missionne systématiquement un coordonnateur sécurité et protection de la santé pour la conduite de ses opérations.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine, la société a mis en place les contrats d'entretien et de vérification périodique des différentes installations.

Enfin, la société a également mis en place les dispositifs internes liés à protection de la santé des collaborateurs (document unique d'évaluation des risques professionnels, fourniture des équipements de protection individuelle, sensibilisation sur les risques liés aux nombreux trajets en voiture,...).

Par ailleurs, au titre de la gestion courante de la société, le principal risque identifié en 2022 concerne le risque « cyber ». En effet, l'activité de la société étant presque totalement dématérialisée, la société est victime, comme les acteurs publics, de tentatives régulières de phishing, etc... Ainsi, l'ensemble des collaborateurs a été sensibilisé à travers l'intervention d'un consultant (société TGS) lors d'une intervention d'une demi-journée.

Une procédure interne spécifique a été mise en place lors de demande modification de RIB (vérification, signature du dirigeant...).

Enfin, FITECO a réalisé début 2023 un audit du système d'information de LMA pour :

- S'assurer que le système d'information est en capacité de faire face aux intrusions extérieures potentielles
- S'assurer que l'organisation du système d'information permet un suivi et une identification en temps réel des intervenants, ainsi qu'une politique de formation adaptée
- S'assurer que le système d'information doit être en mesure d'avoir une continuité en cas d'erreur ou de piratage.
- S'assurer que le système d'information suit l'évolution de la technologie à disposition afin d'éviter une fracture technologique dans le futur

RISQUES TECHNIQUES

Les risques techniques rencontrés par la SEM LMA sont principalement liés aux bâtiments. Les actions suivantes sont mises en place :

- Mise en place de contrat d'assurance ad hoc (dommage-ouvrage, IARD...) pour chaque opération avec des compagnies reconnues
- Gestion technique locative de proximité (maintenance préventive, entretien courant)...

RISQUES CONJONCTURELS

L'activité de la société a été peu impactée au cours des exercices 2020 et 2021 par la crise sanitaire résultant la pandémie mondiale issue de la propagation du virus covid-19. Par délibération du conseil d'administration en date du 9 décembre 2020, la société a adopté un dispositif d'accompagnement pour les entreprises ayant sollicité un abandon ou un report de loyer en raison des impacts de la crise sanitaire.

Durant l'exercice 2022, l'activité de la société n'a pas été impactée par la crise sanitaire.

L'année 2022 a également été marquée par la hausse très importante des coûts de l'énergie, par la forte inflation et l'augmentation des taux d'intérêts bancaires en raison des différents événements internationaux (guerre en Ukraine,...).

Les secteurs du bâtiment et de l'aménagement doivent également prendre en compte la raréfaction des ressources ainsi que les tensions en matière d'approvisionnement.

De ce fait, ces crises impactent tout autant les locataires de la société que les acteurs de la construction et de l'aménagement.

L'impact principal pour la société durant l'année 2022 concerne la suspension de l'opération portant sur la construction d'un bâtiment industriel à destination des entreprises Fonlupt à Ballots. En effet, après première analyse des offres, la SEM LMA a constaté une augmentation de l'enveloppe prévisionnelle allouée aux travaux de 20,85%.

La procédure de passation des marchés publics de travaux a été déclarée sans suite. Des discussions sont en cours avec l'exploitant et la SEM Régionale afin de relancer ce projet durant l'exercice 2023.

La poursuite de ces crises et leurs impacts sur les clients de la SEM LMA sont susceptibles d'affecter les opérations de la société (abandon de projet, résiliation de bail,...).

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Compte tenu de l'évolution de l'environnement socio-économique et des politiques publiques, la SEM LMA a poursuivi en 2022 une actualisation de son plan d'évolution stratégique (PES).

Ce PES intégrera également les réflexions engagées en faveur de prise de participation dans des sociétés de portage (foncière, solutions&Co...).

SIXIÈME PARTIE

LUTTE CONTRE LES MANQUEMENTS ET LA PROBITÉ

La partie 7 du document doit comprendre :

- L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société dans le cadre de l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique et, le cas échéant, de celles mises en œuvre dans le cadre du 3° de l'article 3 de cette même loi.

L'article 17 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique prévoit la mise en œuvre de procédures visant à lutter contre la corruption et les manquements à la probité.

Le champ d'application de cet article concerne :

- Les présidents, les directeurs généraux et les gérants d'une société employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros ;
- Aux présidents et directeurs généraux d'établissements publics à caractère industriel et commercial employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe public dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros ;
- Aux membres du directoire des sociétés anonymes régies par l'article L. 225-57 du code de commerce et employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros

Au regard des effectifs et du chiffre d'affaires de la SEM Laval Mayenne Aménagements, celle-ci n'est pas soumise aux obligations prévues par l'article 17 précité.

Pour autant, la SEM Laval Mayenne Aménagements a déployé des procédures visant à lutter contre la corruption et les manquements à la probité :

- Contrôle des comptes par un expert-comptable et un commissaire aux comptes, tous deux indépendants,
- Intervention du GIE Laval Mayenne Aménagements pour le suivi de l'activité financière et comptable (enregistrement des factures, passation des marchés publics...),
- Mise en place d'un guide des achats internes pour la passation des marchés publics et mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics conformément aux dispositions du code de la commande (vérification de la situation des soumissionnaires, etc.,...).

Pour l'application du point 3° de l'article 3 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique, il est précisé que la SEM Laval Mayenne Aménagements n'a fait l'objet d'aucun contrôle de la part de l'Agence française anticorruption ayant entraîné l'établissement de recommandations en vue du déploiement ou du renforcement des procédures existantes.

SEPTIÈME PARTIE CONTRÔLES EXTERNES

La partie 8 du document doit comprendre :

- Une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet.

La SEM LMA fait l'objet d'une vérification de comptabilité (courrier reçu en date du 15 décembre 2022). Le contrôle porte sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2021, période étendue jusqu'au 31/10/2022 en matière de TVA.

Les conclusions du contrôle rendues le 27 mars 2023 sont les suivantes :

- Validation des conditions de déductibilité des provisions MANN-HUMMEL
- Régularisation de CVAE pour un montant de 6 903€ dont 215€ d'intérêts de retard au taux réduit,
- Régularisation de TVA collectée pour un montant de 1 788€ dont 12€ d'intérêts de retard au taux réduit.

La société n'a fait l'objet d'aucun autre contrôle durant l'exercice 2022.

HUITIÈME PARTIE GOUVERNANCE

La partie 10 du document doit comprendre :

- Le bilan de la gouvernance des élus précisant le nombre et la date des conseils d'administration ou de surveillance et des assemblées générales, le taux de présence des représentants de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire à chaque instance.

Ce bilan pourra comprendre, le cas échéant, une synthèse des positions prises par ces représentants sur les décisions stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la collectivité actionnaire et le signalement des positions de ces représentants non suivies dans chacune de ces instances.

RÉUNIONS DES INSTANCES

Durant l'exercice 2022, le conseil d'administration de la SEM Laval Mayenne Aménagements s'est réuni à trois reprises, aux dates suivantes :

- 10 février 2022,
- 4 mai 2022,
- 28 novembre 2022.

Une seule assemblée générale a été organisée le 29 juin 2022. Il s'agit d'une assemblée générale ordinaire visant à clôturer les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Enfin, l'assemblée spéciale des actionnaires ne disposant pas d'une représentation directe au sein du conseil d'administration (article L1524-5 du code général des collectivités territoriales) s'est réunie le 26 septembre 2022.

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES ET SYNTHÈSE DES VOTES À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Les taux de participation décrits ci-dessous sont calculés à partir des présences constatées durant l'unique réunion de l'assemblée spéciale de la société de l'exercice 2022.

Représentante de la Région des Pays de la Loire	Taux de participation	Synthèse des votes
Madame Samia SOULTANI	100 %	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Représentant de la communauté de communes du Mont des Avaloirs	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Denis GESLAIN	0 %	Sans objet
Représentant de la communauté de communes des Coëvrons	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Jean-Noël RAVÉ	0 %	Sans objet
Représentant de la communauté de communes du Pays de Craon	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Daniel GENDRY	0 %	Sans objet

Représentant de Mayenne Communauté	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET	100 %	Sans objet
Représentant de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Jacky CHAUVEAU	100 %	Sans objet

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES ET SYNTHÈSE DES VOTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les taux de participation décrits ci-dessous sont calculés à partir des présences constatées durant les trois réunions du conseil d'administration de l'exercice 2022.

- Laval Agglomération

Représentants de Laval Agglomération	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Jérôme ALLAIRE	33%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur Geoffrey BEGON	66%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Madame Nicole BOUILLON	100%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur François BERROU	100%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Madame Christine DUBOIS	66%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur Patrice MORIN	66%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté

- Ville de Laval

Représentants de la Ville de Laval	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Antoine CAPLAN - Président du conseil	100%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur Bruno BERTIER	66%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur Vincent D'AGOSTINO	66%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur Georges POIRIER	66%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté

- Département de la Mayenne

Représentant du Département de la Mayenne	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Joël BALANDRAUD	0%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur Louis MICHEL	100%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté

Monsieur Vincent SAULNIER	0%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
---------------------------	----	---

- Représentants de l'assemblée spéciale

Représentante de la Région des Pays de la Loire	Taux de participation	Synthèse des votes
Madame Samia SOULTANI	66%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Représentant de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Jacky CHAUVEAU	66%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté

- Caisse des Dépôts et Consignations

Représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Olivier VARIOT	100%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté

- Caisse d'Épargne-Bretagne - Pays de la Loire

Représentant de la Caisse d'Épargne	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Sébastien WALKOWIAK	0%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté

- Crédit Mutuel

Représentant du Crédit Mutuel	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Fabien LEBRETON	66%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES ET SYNTHÈSE DES VOTES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les taux de participation décrits ci-dessous sont calculés à partir des présences constatées durant l'unique réunion de l'assemblée générale de la société de l'exercice 2022.

Représentant du Département de la Mayenne	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Vincent SAULNIER	0%	Sans objet
Représentant de la Ville de Laval	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Florian BERCAULT	0%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Représentant de Laval Agglomération	Taux de participation	Synthèse des votes
Madame Christine DUBOIS	100 %	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté

Représentante de la Région des Pays de la Loire	Taux de participation	Synthèse des votes
Madame Samia SOULTANI	100 %	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Représentant de la communauté de communes du Mont des Avaloirs	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Loïc De POIX	0 %	Sans objet
Représentant de la communauté de communes des Coëvrons	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Jean-Noël RAVÉ	0 %	Sans objet
Représentant de la communauté de communes du Pays de Craon	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Daniel GENDRY	0 %	Sans objet
Représentant de Mayenne Communauté	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET	0 %	Sans objet
Représentant de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Jacky CHAUVEAU	0 %	Sans objet
Représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Olivier VARIOT	100 %	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Représentant de la Caisse Régionale de Crédit Agricole	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Pierrick THUAUD	100 %	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Représentant de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Fabien LEBRETON	0 %	Sans objet
Représentant de la Caisse d'Épargne- Pays de la Loire	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Sébastien WALKOWIAK	0 %	Sans objet

NEUVIÈME PARTIE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES

La partie 11 du document doit comprendre :

- Les éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement ainsi qu'aux mandataires sociaux.

- **Représentants des actionnaires publics au sein du conseil d'administration**

Le mandat des représentants permanents des actionnaires publics et privés au sein du conseil d'administration de la société n'est pas rémunéré.

Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs participants aux réunions du conseil d'administration.

Le cas échéant, la société dispose de la faculté de rembourser, sur présentation de justificatifs, les frais exposés par les représentants des collectivités et groupements actionnaires pour l'exercice de leur mandat au sein de la société.

Il n'a été procédé à aucun remboursement durant l'exercice 2022.

- **Mandataires sociaux**

Les fonctions de Président et de Directeur Général étant dissociées, la fonction de Directeur Général est assurée par M. Jean-Marc BESNIER depuis le 2 mai 2019.

La rémunération du Directeur Général a été fixée par délibération du conseil d'administration en date du 2 mai 2019 et du 4 novembre 2021.

En application des avis de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) relative à la communication des informations relatives à la rémunération des agents publics, ainsi que celles relatives à la protection du secret industriel et commercial, la rémunération des collaborateurs de l'équipe de la SEM Laval Mayenne Aménagements, et notamment du Directeur Général, relèvent de la stratégie générale du conseil d'administration en matière de développement commercial.

Par conséquent, la rémunération du Directeur Général n'est pas détaillée au sein du présent rapport.

ONZIÈME PARTIE**SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ - COMPTES ANNUELS - RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

La partie 12 du document doit comprendre :

- La situation financière de la société, le cas échéant consolidée, rappelant le montant du chiffre d'affaires, des produits et charges d'exploitation, dont les charges salariales, du bénéfice ou des pertes de l'exercice, des capitaux propres, du bilan, de la situation de trésorerie et du niveau d'endettement.

La partie 13 du document doit comprendre :

- La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société et, s'il est disponible, du résultat selon les mêmes modalités.

Pour les SEM uniquement, la partie 14 est complétée par le point n°14 du décret, lequel implique de fournir :

- Pour les sociétés d'économie mixte, la répartition du chiffre d'affaires distinguant la part d'activité exercée pour le compte des actionnaires, celle exercée pour le compte d'autres personnes publiques ou privées non-actionnaires et celle relevant des opérations pour compte propre.
- **Situation financière et comptes annuels**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été soumis au conseil d'administration de la société conformément à la réglementation en vigueur le 3 mai 2023.

La plaquette des comptes de l'exercice 2022 figure en annexe du présent rapport ainsi que le bilan imagé produit par SYNA.

Fin 2022, l'encours du capital restant dû s'élève à 18 502 K€.

La trésorerie de la SEM LMA au 31/12/2022 est de 2 620 K€ dont 1 439 K€ d'avances de trésorerie versée par les mandants.

- **Répartition du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la SEM LMA s'élève à 5 124 K€.

CA		%
Loyers	4 139 K€	80%
Rémunérations liées aux prestations de service (AMO, mandat...)	192 K€	4%
Refacturations des charges	664 K€	13%
Participations	129 K€	3%

CA		%
CA actionnaires	394 K€	8%
CA collectivités et clients privés	4 730 K€	92%
Opérations pour compte propre	0 K€	0%

Fait à Laval, le 24 avril 2023